

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1471 Décisions concernant les Ministères

n° 1471

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 novembre 1962

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1962

Date du numéro
30 novembre 1962

TEXTE INTÉGRAL

Vu

l'arrivée au Territoire de M. Herveux, proviseur du II^e échelon, la décision n° 1103 du 14 octobre 1960 chargeant, à titre provisoire. M. Pichon de la Direction du Lycée de Djibouti est rapportée pour compter du 1^{er} octobre 1962. M. Pichon est affecté en qualité d'instituteur chargé de cours au Lycée de Djibouti, pour compter du 1^{er} octobre 1962.